

Délibération 26\_25

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)**

| <b>Séance du 24 Septembre 2026</b>                                                             | <b>Nombre de délégués</b>   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Délibération n° 26_25                                                                          | En exercice : 7             |
| Convocation : 18 septembre 2026                                                                | Présents ou représentés : 5 |
| <b>Objet</b> : Autorisation de signer un devis pour des travaux de terrassement en zone humide | Absents : 2                 |

L'An deux-mil-vingt-six, le jeudi vingt-quatre septembre, les membres du Comité syndical, légalement convoqués en date du dix-huit septembre deux-mil-vingt-six, se sont réunis à l'Hôtel d'agglomération d'Evreux Portes de Normandie, afin de délibérer. La séance est ouverte à 12h10 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

**Etaient présents :**

Monsieur Marcel SAPOWICZ  
Monsieur Christophe ALORY (Visio)  
Madame Martine SAINT-LAURENT (Visio)  
Monsieur François BRIZARD (Visio)

**Etaient présents sans voix délibérative :**

Monsieur Arnaud MABIRE

**Excusés :**

Monsieur Fabien GOUTTEFARDE  
Monsieur Jérôme DEBUS (pouvoir à M. SAPOWICZ)  
Monsieur Thierry ROMERO

## MARCHES & TRAVAUX

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR LA SIGNATURE D'UN DEVIS RELATIF A  
DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT EN ZONE HUMIDE (ENS DU FOURNEAU ET ENS DE  
CHAMBRAY)

Le Comité syndical,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n° 26\_20 du 9 juin 2026 autorisant le Président à engager les dépenses de la collectivité dans la limite de 25 000 € TTC par opération ;

**Considérant** la nécessité d'engager des travaux de terrassement nécessaires à la mise en œuvre du programme de gestion des zones humides des Espaces Naturels Sensibles (ENS) « Le Fourneau » à Condé-sur-Iton et « Aigremont » à Gouville ;

**Considérant** que l'offre présentée par l'entreprise SAS PROVERT répond aux besoins exprimés par la collectivité et présente des conditions techniques et financières satisfaisantes ;

**Considérant** le devis présenté par l'entreprise SAS PROVERT pour un montant de 15 600 € TTC pour le site « Le Fourneau » à Condé-sur-Iton et 13 350 € TTC pour le site « Aigremont » à Gouville ;

**Considérant** que le montant de cette opération excède le plafond de délégation accordé au Président ;

**Considérant** qu'il appartient en conséquence au Comité syndical d'autoriser expressément la signature de ce devis ;

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours ;

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : D'approuver le devis présenté par l'entreprise SAS PROVERT pour la réalisation de travaux de terrassement en zone humide, d'un montant de 28 950 € TTC.

Article 2 : D'autoriser le Président à signer le devis correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette opération.

Article 3 : De préciser que la dépense est imputée sur les crédits prévus au budget de l'exercice en cours.

**ADOPTÉ à l'unanimité**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton  
**Marcel SAPOWICZ**



**Marcel SAPOWICZ**  
Président(e) du SMABI  
30 sept. 2026